

1

Re: P/50  
August 1966.

Incomes Up 40%, Unemployment Drops by 1.25 million  
in Eight Years of E.E.C.

---

Real income of Community workers rose by 40 per cent during the first two stages of the EEC's transition period, according to the Commission's Report on Social Developments in the Community.

Unemployment in the EEC dropped from 2.75 million to 1.5 million in the same eight-year period (1958-65).

The Commission's ninth Report on Social Developments also reveals a general improvement in standards of living, working conditions, housing, and social security.

Details from the Commission's report are to be found in the attached Information Memo.

---

1a

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY

23, avenue de la Joyeuse Entrée

Official Spokesman  
of the Commission

Brussels 4  
Telephone 35.00.40

Brussels, August 1966  
P/50 (66)

INFORMATION MEMO

SUMMARY OF THE REPORT ON SOCIAL DEVELOPMENTS IN THE COMMUNITY  
IN 1965

---

The EEC Commission has just submitted to the European Parliament its ninth Report on Social Developments in the Community. As the Report relates to 1965, the final year of the second stage of the transitional period, the Commission considered it advisable to give special attention to developments over the past eight years.

Introduction

The introduction to the ninth Report gives a brief outline of social developments in the Community since its inception. Between 1958 and 1965 EEC countries have witnessed a substantial economic expansion, with gross product growing by 44% in terms of volume. Private consumption per head in the Community (also by volume) was in 1965 a third higher than in 1958 - an annual growth rate of 4.2%

The increase in living standards was all the more striking since the labour force grew only 4% during this period, rising from 72.4 million in 1958 to 74.6 million in 1965.

Unemployment figures dropped considerably from about 2.75 million in 1958 to 1.5 million in 1965. Among those who found jobs, 454 000 benefited from retraining and resettlement projects financed by the European Social Fund. The decline of their own manpower reserves obliged some of the member countries to reply increasing numbers of foreign workers. Placings of workers from the member countries, most of them Italian, went up from 156 000 in 1958 to 268 000 in 1965, and placings of those from non-member countries from 84 000 to 578 000.

The main points to be noted as regards industrial relations are that increasing reference is being made to the general economic and social trend when wages and working conditions are fixed, that decisions on these matters are more firmly based on concrete data than previously, and that greater weight is being given to developments in the Common Market.

.../...

Earned income in the member countries has gone up much more rapidly than in most other industrialized countries. Gross hourly earnings in industry went up by an average of almost 80% in the Community between 1958 and 1965, and average net annual incomes registered a real growth of about 40%. Sizeable cuts have been made in the working week - especially in Germany, the Netherlands and Italy. At the same time, annual holidays are being lengthened - from two to two and a half or three weeks in Germany, from two to three weeks in Belgium and from three to four weeks in France. Holiday pay is another item on which progress has been made.

Science and technology have had a growing influence on the pattern of occupations which has led to a broadening and intensification of schooling that can be seen in the greater numbers now benefiting from compulsory and voluntary education.

The number of persons insured under social security schemes has gone up constantly since 1958. To take an example, 75% of the Community's total population was covered by health insurance regulations in 1958, 85% in 1963. There has been some degree of harmonization, benefits in certain countries being levelled up to standards obtaining elsewhere : from 1958 to 1963 expenditure on social security benefits per head increased more in Italy, France and the Netherlands (65-90%) than in the other three countries (30-45%).

Improvements made in industrial safety during the last few years include new provisions setting up industrial health services and new regulations on guards for certain types of machinery and on the protection of workers on building sites and in farming.

The housing shortage has become less acute since 1958. The number of completions rose gradually from 1 215 000 in 1958 to 1 500 000 in 1965, but the total number of new units (about 11 million in the EEC as a whole) was not enough to make good the shortage. One serious factor was the constant rise in building costs and rents for flats.

Consumers seem to have felt that their interests were not being given sufficient attention, and this resulted in numerous consumers' organizations being set up or existing ones expanded; in 1962 these organizations formed a joint association at Community level.

The Commission's conclusion in the Report is that the past eight years have seen remarkable progress and that because member countries have been faced by much the same problems at much the same time, it has been easier to bring the less advanced social systems more into line with the more advanced.

Nevertheless, the alignment of laws and regulations has not led to great advances, though the progress made in social security for migrant workers and in the attainment of equal pay under Article 119 of the Treaty of Rome should be mentioned. Thanks to the headway being made with the common market, these social questions are less and less circumscribed by

national boundaries and can only be solved on a Community scale by the joint efforts of all concerned. The Commission is confident of the future and will continue to encourage close co-operation between Member States in social matters.

### Population, labour force, employment

The population of the Community rose from 181 687 000 on 1 January 1965 to 183 569 000 on 1 January 1966. The growth rates range from 0.8% in Belgium to 1.3% in the Netherlands. The total increase in population was less than the year before : the number of births went down, deaths increased slightly and net immigration was reduced. The Community's labour force rose from 74 490 000 to more than 74 630 000 in 1965 - an increase of 140 000, compared with about 300 000 in 1964. Several member countries showed a remarkable increase in the number of married women working full-time or part-time. In Italy the labour force continued to decline - a development due chiefly to unfavourable economic conditions, for net emigration increased appreciably.

The aggregate number of persons in employment in the Community dropped 0.1% (73 000 units), but if Italy is excluded there was an overall increase of about 300 000 units in the EEC.

In the course of 1965 there was a further reduction in the numbers employed in agriculture, but at 350 000 only half as many people left farming as in 1963/64. The exodus was greatest in Germany and France.

As in previous years, numbers employed went up much more in service trades than in industry; against a rise of over 170 000 units in services there was, as a result of the recession in Italy, which offset the expansion in the other countries, a slight fall of 50 000 in industry. These developments were not sufficient to change the percentages of Community manpower employed in services and in industry - 39% and 44%.

The increase in numbers at work was again accounted for entirely by persons in paid employment - now exceeding 54 million, or more than 75% of all persons at work; the number of self-employed continued to diminish.

For the Community as a whole, the unemployment rate in 1965 was 1.7% of all workers in or seeking paid employment, (1.4% in 1964). The increase in unemployment over the last two years is due to the less favourable trend of the economy in some of the Member States.

The manpower brought in to fill vacancies still accounted for most of the placings in 1965. While immigration expanded everywhere except in Germany more slowly than in 1964, it was still quite appreciable - 525 000 in Germany, 280 000 in France, 39 000 in Belgium, 31 000 in the Netherlands and 9 600 in

Luxembourg - and there was a rise in the number of Italian workers finding employment in the other Community countries.

### Labour relations

There has in recent years been a tendency for developments in policy on wages and working conditions to be linked with developments in the general economic situation, and this tendency was reinforced in 1965. The aim was to prevent as far as possible the creation or aggravation of imbalances that might sooner or later have undesirable effects on workers' living conditions. The Member Governments have been vigilant in containing the steady rise in prices and in trying to maintain or achieve the maximum level of employment - all of this in conditions of steady economic expansion. The trade unions have sometimes endeavoured to keep their claims in line with the need to take the general economic situation into account.

The collective bargaining agreements concluded during 1965 were in large measure the continuation, sometimes at somewhat reduced pace, of recent tendencies to increase annual holidays and grant holiday bonuses, to bring manual workers gradually into line with white-collar employees and to introduce equal pay for men and women. The innovations to be noted include two agreements in the Netherlands that are to remain in force for a number of years and establish a certain link between wages and the cost of living.

The social climate was relatively healthy. The total number of days lost through industrial disputes was little more than 8 million, as against 16 million in 1964. This general trend is borne out by the data on individual countries - except for the Netherlands, where there was a slight increase in the number of disputes.

In some member countries further encouragement was given to workers to save and to buy their own homes. In July 1965 Germany passed a second law to promote home ownership which in a considerable advance on the provisions of the first law, passed in 1961. In the Netherlands studies are under way on profit-sharing and the encouragement of small savers, and in Italy a bill on the general reform of business enterprises provides for joint investment funds that will be financed partially - in accordance with an amendment proposed by the National Economic and Labour Council - by voluntary savings on the part of wage-earners.

At Community level there has been considerable activity by employers' and workers' organizations in their respective European secretariats. At the end of 1965 the Committee of the European Organization of the International Federation of Christian Trades Unions (IFCTU) published an action programme for an EEC social policy that examines in detail matters of employment, incomes, wages and working conditions in specific industries such as agriculture and transport; the programme emphasizes the importance of increasing co-operation between the two sides of industry and with governments to examine and solve joint problems at Community level. Further

to a resolution adopted at its last General Assembly in 1964, the International Confederation of Free Trades Unions (ICFTU) has set up a group of experts on Community-wide collective bargaining agreements, which is dealing with problems of wages policy and collective agreements. The Union of Industries of the European Community (UNICE), the Committee of Agricultural Organizations (COPA) and the Committee of Commercial Organizations (COCCEE) have worked closely together with a view to discussing the opinions of the various national organizations and to co-ordinating their views on Community problems.

#### Wages and working hours

Workers' earnings again went up sharply in most member countries in 1965, though in some cases a little less than in 1964. Price increases generally speeded up as well, so that in most countries the growth of purchasing power was less than the year before. Cuts in the working week were registered in Italy and - on a smaller scale - in France, but not elsewhere.

Between the end of 1964 and the end of 1965 agreed hourly wage rates for industrial workers went up by 7-8% in Belgium and Germany and 8-9% in the Netherlands, but in Italy - and probably in France - by barely 5%. While in Belgium, Germany and particularly the Netherlands agreed wages for women generally went up more sharply than men's wages, Italian statistics reveal the opposite trend. Compared with 1964, 1965 showed a considerable slowdown in the pace at which agreed wages in Italy and the Netherlands, and to a lesser extent in Belgium too, were increasing.

In all the member countries actual earnings went up more than agreed wages. A comparison of annual averages shows an increase in average gross hourly earnings in industry of about 5% in Luxembourg, 6% in France and 9-10% in the other four countries.

The retail price index rose faster than before in most member countries. Between 1 January and 31 December 1965 it moved about 3% up in France, 6-7% in the Netherlands; comparison of annual averages shows a scatter ranging from 2.5% in France to 5-6% in the Netherlands. The sharpest rise was in food prices and rents.

During the reporting year there were sizeable reductions in the actual number of hours worked per week in Italy. This can be put down to the economic situation - as can the reductions in France, though not to the same extent. Conversely, in Germany the actual working week lengthened (slightly, it is true) for the first time in ten years, despite a number of agreed reductions in working hours. Hours worked remained fairly constant in the Benelux countries.

The sharp reductions in hours worked coupled with the quite considerable increases in prices meant that the real income of Italian industrial workers was in fact only slightly improved; and the rise in their total income was partly accounted for by the fairly substantial rises in family allowances granted in October 1964 and in April 1965. In Luxembourg too, rising prices left room for only a modest increase in real income (about 1%); the rise was a little higher in France and the Netherlands (2-3%). The only countries where industrial workers enjoyed a larger increase in real income were Belgium (about 4.5%) and Germany (over 7%, including holiday bonuses). German industrial workers, who had already benefited in 1964 from a relatively high increase in their average real income, practically caught up with their French and Belgian colleagues, who had hitherto had the highest real income in the Community (apart from workers in Luxembourg). However, this does not yet hold good for workers with several children, since family allowances in Germany are still lower than those paid in Belgium and France.

### Low-cost housing

Although the concept of low-cost housing covers quite dissimilar projects from one member country to the next, the Report attempts to follow from one year to the next developments in housing for the economically weaker sections of the population.

Provisional figures for 1965 show a slight reduction in the total number of completions throughout the Community (1 585 000 as against 1 591 000 in 1964); however, the share of low-cost housing in the broad sense in this total went up by about 1.5% (45.1% as against 43.5% in 1964 and 42.1% in 1963). The growth in construction was particularly marked in Belgium, France and the Netherlands, while low-cost housing proper made considerable advances in Italy and the Netherlands.

In all the countries the price of land for building purposes continued to rise, often with clearly speculative features, and so did building costs.

These factors sent up both rents and selling prices.

### Social services

Noteworthy items from this vast field include a further increase in government subsidies and in social security benefits, and moves to set up or promote decentralized agencies for reviewing needs and resources. These agencies may also be required - as in the Netherlands - to be available for consultation or advice.

While all social services - particularly those for children and young people - are expanding in a remarkable degree, the Commission's attention has been devoted more especially to those for the old and for migrant workers.

Considerable work has been done on improving old people's living conditions and leisure facilities; the numerous measures taken in respect of migrant workers include action to promote co-operation and co-ordination at national and local level. Efforts have been made to make the families of foreign workers welcome, both by providing the necessary social and medical facilities and by finding solutions to the problems connected with their arrival (such as children's schooling).



## Social Security

Substantial improvements were made to social security legislation in several countries. However, the only reform that constitutes a clear step forward in the development of social security in a member country is that achieved in Italy with regard to disablement, retirement and survivors' benefits. The importance of this reform lies in the immediate betterment of the lot of pensioners that it will entail, but particularly in the new orientation it will give to the pension system by establishing a distinction between a social pension to be gradually extended to all citizens out of public funds; and a supplementary contributory pension covering the various categories of worker. This is a typical instance of a development that is taking place in a number of European countries : the combination, by one means or another, of two concepts long considered irreconcilable - one that social cover should guarantee all citizens a minimum on which to live, the other that the individual should be assured of an income corresponding to his work.

Developments in 1965 undoubtedly reveal certain common tendencies. There are basic trends - and they are not restricted to Community countries - which are bringing closer the day when social cover will have been extended to all categories of worker and a certain parity will have been established in the guarantees accorded to each.

It is nevertheless striking that in all countries there are signs of disquiet and uncertainty over the future development of social security. These fears are in the main, due to the economic and financial aspects of the growth of social security. Even where no new legislation has been introduced, the cost of social security is increasing more rapidly than the insurance contributions that are the main source of cover. It is clear that there is some perplexity about how resources should best be adjusted to meet increasing expenditure. Raising the financial participation of the government gives rise to fears about the balance of the public finances. An increase in contributions is also looked at askance in view of the facts of economic growth, firms' capacity for self-financing, and conditions of competition in the Community. In the course of 1965 one or other of these solutions was given preference in different countries, except where the two were combined or a decision was put off until some later date.

### Vocational training

Compulsory school attendance covers a period of 8 or 9 years, depending on the country. France has decided to introduce a minimum of ten years compulsory schooling from 1967. Belgium, Germany and the Netherlands are considering similar measures.

The number of children at school in all the member countries is tending to rise, particularly those at secondary schools. This is due to demographic trends and to the increase in voluntary attendance resulting from higher family incomes and from the increased importance attached to general education and occupational skills.

In order to meet the rising demands for education, considerable efforts were made in the member countries to expand and modernize existing structures and systems.

In all countries current reforms are aimed chiefly at secondary education, which is the pivot for all types of education. But despite the progress already made, the obstacle to the proper implementation of these reforms remains, as things are at present, the shortage of teachers.

The efforts made in this field are reflected in a sharp increase in both government and private spending. Expenditure on education as a percentage of GNP has practically doubled since 1950.

In all countries, implementation of a programme of improved vocational training and social betterment is giving rise to numerous projects for the training and further training of adult workers. Adult educational centres are developing everywhere, the number of trades and occupations taught at them is increasing, and the number of trainees is growing.

Adults in rural areas are being given particular attention in view of the new jobs to be done as the pattern of farming changes.

### Industrial health and safety

The promotion of safety in workplaces, the improvement of health conditions, medical checks on workers, and in particular intensive publicity on occupational hazards and the means of avoiding them, together with education of the worker to realize the risks involved - all this constitutes an unending succession of problems which the Member States have attempted to solve with the aid of a large number of legislative and administrative measures.

Considerable work has been done on the safety aspects of machines in Germany and in France, with particular reference to ratification of the ILO's Convention No. 119. In Benelux, too, important work is in progress for renewing and extending the regulations operative in certain parts of this field. It must be emphasized that almost all these regulations have been worked out in line with the Commission's harmonization programme aimed at integrating Community solutions into the Member States' legislation in the shortest possible time. It is encouraging to note that in Belgium the establishment of industrial health services is now subject to legislation and that particular account was taken of the Commission's recommendation on the matter; in the Netherlands, too, the legal obligation to set up industrial health services is being extended to a considerable wider range of firms. Lastly, it should once again be stressed that all possible efforts are being made in the Member States to inculcate the idea that accident prevention is essential and to ensure co-ordination of the activities of those concerned. Items of interest include the accident-prevention campaigns in French agriculture, the publicity drive of the Italian national institute for accident prevention (ENPI) and its regional and provincial committees, and the plan to set up a similar institute in Luxembourg.

Family matters

New measures under this head were adopted in each of the Member States. These relate first of all to social security benefits : family allowances went up in several countries and new benefits were introduced, such as the education allowance introduced in Germany in 1965 for young people between 15 and 27 continuing their studies or vocational training.

There is also increasing realization of the need to develop facilities and services to help mothers who are more and more taking up jobs outside the home. The Report gives the numbers of kindergartens and nurseries functioning in the Member States - numbers which are clearly inadequate but which are to be increased by certain measures adopted or under consideration.

In a number of Member States, too, there has been some progress in amending the law in ways that will improve the status of the married woman (changes in matrimonial property law, family law, etc.).

Measures such as this reflect the endeavours being made to adapt family life to the changing pattern of modern society.

Bruxelles, août 1966

P / 50

Embargo : le 19 août 1966 à 01h.

NOTE D'INFORMATION

RESUME DE L'EXPOSE SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE  
EN 1965

La Commission de la CEE vient de transmettre au Parlement européen le IXe Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1965. Cet exposé se référant à la dernière année de la deuxième étape, la Commission a jugé utile de consacrer une attention spéciale à l'évolution de la situation sociale pendant les huit années écoulées.

INTRODUCTION

L'introduction du IXe Exposé social contient un bref aperçu de cette évolution et des progrès sociaux les plus importants dans la Communauté depuis 1958.

En effet, pendant la période de 1958 à 1965, une expansion économique considérable s'est manifestée dans les pays de la CEE. Le produit brut en volume a augmenté de 44%. La consommation privée par habitant dans la Communauté avait en 1965 accusé un accroissement, en volume, du tiers par rapport à 1958, ce qui équivalait à un accroissement annuel de 4,2%.

Le relèvement du niveau de vie était d'autant plus frappant que la population active n'a augmentée que de 4% seulement au cours de cette période. La population active dans les Six pays est passée de 72,4 millions en 1958 à 74,6 millions de personnes en 1965.

Le nombre de chômeurs a considérablement diminué de 2,75 millions environ en 1958 à 1,5 million en 1965. Parmi ceux qui ont retrouvé un emploi, 454.000 ont bénéficié d'actions de rééducation professionnelle et de réinstallation financées par le Fond Social Européen. La diminution de l'importance des réserves nationales de main-d'oeuvre a obligé certains Etats membres à faire davantage appel depuis 1958 aux apports de main-d'oeuvre nationale. Les placements de travailleurs ressortissants des pays membres, en grande majorité italiens, sont passés de 156.000 en 1958 à 268.000 en 1965 et ceux des pays tiers de 84.000 à 578.000.

Quant aux relations employeurs-travailleurs, il est à constater en premier lieu que l'on se réfère de plus en plus de l'évolution générale économique et sociale pour fixer les conditions de salaires et de travail et que, plus qu'autrefois, les décisions prises sont basées sur des données concrètes, et que l'on tient compte dans une mesure croissante de l'évolution de la CEE.

Les revenus du travail ont augmenté dans les Etats membres à un rythme beaucoup plus rapide que dans la plupart des autres pays industriellement développés; dans le secteur industriel, les gains horaires bruts pendant la période de 1958 à 1965 ont augmenté de presque 80% en moyenne dans la Communauté et les revenus annuels nets ont subi une augmentation moyenne réelle d'environ 40%. Des réductions de la durée du travail importantes ont eu lieu surtout en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Parallèlement, on enregistre une tendance à augmenter le congé annuel: de deux semaines à 2,5 ou 3 semaines en Allemagne, de 2 à 3 semaines en Belgique et de 3 à 4 semaines en France. Les pécules de vacances constituent un autre point sur lequel un progrès social a été enregistré.

Les exigences importantes de la science et de la technique ont influé dans une mesure croissante sur l'activité professionnelle. La diffusion et l'intensification de l'enseignement qui en sont résultées se sont traduites en premier lieu par un accroissement de la scolarité obligatoire et volontaire.

En ce qui concerne la sécurité sociale, depuis 1958, le cercle des assurés n'a cessé de s'agrandir. Si, pour citer un exemple en 1958, 75% de la population totale de la Communauté bénéficiaient de la protection des lois sur l'assurance-maladie, ce pourcentage était d'environ 85% en 1963. Une certaine harmonisation s'est produite qui s'opère par un alignement vers le haut: de 1958 à 1963, les prestations de sécurité sociale par habitant ont augmenté plus fortement en Italie, en France et aux Pays-Bas (de 65 à 90%) que dans les trois autres pays (30 à 45%).

Des travaux effectués au cours des dernières années dans le domaine de la sécurité du travail, on note des nouvelles prescriptions concernant la création des services de médecine du travail, des nouvelles réglementations concernant la protection des machines, ainsi que des nouvelles dispositions concernant la protection des travailleurs sur les chantiers de construction et dans l'agriculture.

La pénurie de logements s'est réduite depuis 1958. Le nombre de logements terminés est passé progressivement de 1.215.000 en 1958 à 1.500.000 en 1965, mais le nombre total de logements neufs (environ 11 millions dans l'ensemble de la CEE) n'a cependant pas été suffisant pour rattraper le retard. Un fait grave a été la hausse constante des coûts de construction et des loyers des appartements.

Pour ce qui est de la politique familiale, on constate que le citoyen en tant que consommateur a le sentiment que ses intérêts ne sont pas suffisamment pris en considération, et ceci a abouti à la création ou le développement de nombreuses organisations de consommateurs, qui se sont groupés en 1962 au niveau européen.

La Commission aboutit à la conclusion que, durant les huit années écoulées, un progrès remarquable a été enregistré et que la simultanéité et souvent aussi la similitude des problèmes rencontrés par les Etats membres, ont favorisé une harmonisation sociale vers un niveau plus élevé.

Cependant, le rapprochement des dispositions législatives et administratives n'a pas donné lieu à un progrès important, bien qu'il convienne toutefois de mentionner celui réalisé dans le domaine de la sécurité sociale pour les travailleurs migrants ainsi que celui de la parité des salaires masculins et féminins, prévue par l'article 119 du Traité de Rome. Grâce aux progrès du Marché commun, ces questions sociales dépassent de plus en plus les frontières nationales

et leur solution ne peut être trouvée qu'à l'échelon communautaire, par effort de tous, la Commission envisage l'avenir avec confiance et continuera à promouvoir une collaboration étroite entre les Etats membres dans le domaine social.

### Population, population active, emploi

La population de la Communauté est passée de 181.687.000 au 1er janvier 1965 à 183.569.000 au 1er janvier 1966. Les taux d'accroissement se dispersent entre un minimum de + 0,8% (Belgique) et un maximum de 1,3% (Pays-Bas). L'augmentation totale de la population a été inférieure à celle de l'année précédente: le nombre de naissances a baissé, la mortalité a quelque peu augmenté et le solde des migrations a diminué. Enfin, la population active de la CEE est passée de 74.490.000 à plus de 74.630.000 en 1965, soit un accroissement de 140.000 (+ 300.000 en 1964). Il y a lieu de signaler l'accroissement, dans plusieurs Etats membres, du nombre des femmes mariées qui participent, à temps plein ou à temps partiel, au processus de production. En Italie, la population active a continué de régresser, ce qui est dû notamment à la conjoncture défavorable, car l'excédent d'émigration a augmenté dans une mesure non négligeable.

Le volume des effectifs occupés dans la Communauté a diminué de 0,1% (73.000 unités), mais, si l'on fait abstraction de l'Italie, l'accroissement dans la CEE s'élève au total de 300.000 emplois environ..

L'évolution de l'emploi en 1965 a été marquée par une nouvelle baisse des effectifs occupés dans le secteur agricole. Toutefois, les départs sont tombés de 700.000 en 1963-1964 à 350.000 en 1964/65. Ils étaient le plus nombreux en Allemagne et en France.

Comme les années précédentes, l'emploi a beaucoup plus nettement augmenté dans le secteur des services que dans le secteur industriel; il s'est accru de plus de 170.000 unités dans le premier et a diminué quelque peu dans l'industrie (-50.000) à la suite de la récession en Italie, qui a neutralisé la hausse dans les autres pays. Cette évolution n'a pas modifié les pourcentages de la main-d'oeuvre de la Communauté occupée dans les services et dans l'industrie, soit respectivement 39% et 44%.

La hausse de l'emploi s'est faite cette année également au seul bénéfice de l'emploi salarié, qui dépasse actuellement 54 millions de personnes, soit plus de 75% de l'emploi total; en revanche, l'emploi non salarié a continué de régresser.

Le taux de chômage s'élève de 1,7%, calculé sur la main-d'oeuvre salariée, pour l'ensemble de la Communauté (1,4% en 1964). L'accroissement du nombre des chômeurs au cours des deux dernières années doit être imputé à l'évolution moins favorable de la situation conjoncturelle dans quelques Etats membres.

La main-d'oeuvre à laquelle il a été fait appel pour occuper les emplois vacants, a continué de représenter en 1965 une part importante dans les placements. Sauf en Allemagne, la progression de l'immigration a toutefois été partout moins forte qu'en 1964. Néanmoins, elle est restée très importante: 525.000 en Allemagne, 280.000 en France, 39.000 en Belgique, 31.000 aux Pays-Bas, 9.600 au Luxembourg. En 1965, un nombre plus élevé de travailleurs italiens ont trouvé un emploi dans les autres pays de la Communauté.

## RELATIONS DU TRAVAIL

Dans le courant de l'année 1965, on a vu se confirmer la tendance déjà constatée au cours des dernières années à lier l'évolution de la politique en matière de salaires et autres conditions de travail à celle de la situation économique générale, afin d'éviter, dans la mesure du possible, la création ou l'aggravation de déséquilibres susceptibles d'avoir des répercussions négatives, à brève ou longue échéance, sur les conditions de vie des travailleurs. D'une part, les gouvernements ont déployé une action vigilante pour contenir la hausse constante des prix et pour maintenir ou pour atteindre le niveau maximum d'emploi, le tout dans des conditions d'expansion économique constante. Les organisations syndicales, d'autre part, se sont parfois efforcées d'axer leurs revendications sur la nécessité de tenir compte de la situation économique générale.

Les conventions collectives conclues dans le courant de 1965 ont en substance confirmé, avec cependant quelques ralentissements, les tendances enregistrées les années précédentes, d'augmenter des congés annuels avec octroi d'indemnités supplémentaires de congés, de rapprochement progressif du statut des ouvriers vers le statut des employés, et de réalisation progressive de l'égalité entre les salaires masculins et féminins. Parmi les innovations, il convient de signaler, aux Pays-Bas, deux conventions collectives conclues pour plusieurs années, qui prévoient entre autres une certaine corrélation entre les salaires et l'évolution du coût de la vie.

Le climat social a été relativement calme. En 1965, le total des journées de travail perdues par suite de conflits collectifs du travail a dépassé de peu les huit millions, contre 16 millions enregistrés en 1964. Cette tendance générale est confirmée par les données relatives aux divers pays, exception faite pour les seuls Pays-Bas où une légère augmentation dans le nombre des conflits a été enregistrée.

L'encouragement à l'épargne des travailleurs et le développement à l'accès à la propriété ont reçu dans certains pays une nouvelle impulsion. En Allemagne a été votée, en juillet 1965, la seconde loi visant à promouvoir l'accès à la propriété qui améliore substantiellement les dispositions de la première loi, en vigueur depuis 1961. Il faut signaler enfin qu'aux Pays-Bas, des projets concernant la répartition des bénéfices des entreprises et l'encouragement de la petite épargne sont en cours d'examen, tandis qu'en Italie, un projet de loi visant la réforme générale des sociétés commerciales prévoit l'institution de fonds communs d'investissement; qui, d'après un amendement suggéré par le CNEL (Conseil national de l'Economie et du Travail), devraient être alimentés en partie par l'épargne volontaire des travailleurs salariés.

Sur le plan communautaire, sont à signaler les activités importantes déployées par les organisations des employeurs et des travailleurs réunis au sein de leurs secrétariats européens respectifs. Le Comité de l'Organisation européenne de la confédération internationale des Syndicats Chrétiens (CISC) a publié à la fin de 1965 un programme d'action pour une politique sociale à l'intérieur de la CEE qui examine en détail les problèmes de l'emploi, des revenus, des salaires et des autres conditions de travail, des secteurs particuliers tels l'agriculture et les transports; le programme souligne en particulier l'importance d'accroître la collaboration entre les partenaires sociaux et avec les gouvernements au niveau européen pour l'examen et la solution des problèmes communs. La confédération internationale des Syndicats Libres (CISL), en application d'une résolution adoptée



lors de la dernière Assemblée générale en 1964, a institué un Comité d'experts pour les conventions collectives au niveau CEE qui s'occupe des problèmes concernant la politique salariale et conventionnelle. De leur côté, les organisations d'employeurs, UNICE, COPA, COCCIEE, ont poursuivi une étroite collaboration au niveau européen en vue de confronter les opinions des diverses organisations nationales et de coordonner leur attitude face aux problèmes d'ordre communautaire.

#### SALAIRES ET DURÉE du TRAVAIL

Dans la plupart des Etats membres, les gains des travailleurs ont encore augmenté fortement en 1965, bien qu'un peu moins qu'en 1964 dans certains pays. Le plus souvent, l'augmentation des prix a également accéléré de sorte que, dans la plupart des Etats membres, l'amélioration du pouvoir d'achat a été moindre qu'au cours de l'année antérieure. Ce n'est qu'en Italie et, dans une moindre mesure, en France, qu'on a noté des diminutions de la durée du travail.

Les taux des salaires horaires conventionnels des ouvriers de l'industrie ont, entre la fin de 1964 et celle de 1965, été relevés de 7 à 8% en Belgique et en Allemagne, de 8 à 9% aux Pays-Bas, mais en Italie, et sans doute aussi en France, de 5% à peine. Alors qu'en Belgique, en Allemagne et surtout aux Pays-Bas, les salaires conventionnels des femmes ont généralement été augmentés plus fortement que ceux des hommes, les statistiques italiennes font plutôt apparaître une évolution inverse. Par rapport à 1964, le taux d'accroissement des salaires conventionnels a diminué d'une manière très considérable en Italie et aux Pays-Bas, notable encore en Belgique.

Dans tous les Etats membres, les gains effectifs ont augmenté davantage que les salaires conventionnels. La comparaison des moyennes annuelles fait apparaître une augmentation des gains horaires bruts moyens des ouvriers de l'industrie de 5% environ au Luxembourg, de 6% en France et de 9 à 10% dans les quatre autres pays.

La hausse de l'indice des prix de détail a accusé une accélération dans la plupart des Etats membres. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 1965, elle a été de 3% environ en France pour 6 à 7% aux Pays-Bas; la comparaison des moyennes annuelles donne une dispersion allant de 2 1/2 % en France à 5-6 % aux Pays-Bas. Le renchérissement le plus fort a été celui des produits alimentaires et des loyers.

Au cours de l'année de référence, l'Italie a connu des diminutions assez fortes de la durée hebdomadaire effective du travail. La cause de ces réductions peut être trouvée, aussi en ce qui concerne, mais dans une moindre mesure, la France, dans la situation conjoncturelle. En revanche, en Allemagne, la durée hebdomadaire payée du travail s'est (faiblement, certes) allongée pour la première fois depuis 10 ans malgré quelques réductions conventionnelles de la durée du travail. Elle est restée quasiment constante dans les pays du Benelux.

Les fortes diminutions de la durée du travail combinées avec les hausses de prix assez considérables ont fait qu'en Italie, les ouvriers de l'industrie n'ont pu pratiquement bénéficier que d'une faible amélioration de leur revenu réel. De plus, leur revenu global a augmenté dans une certaine mesure grâce à l'augmentation relativement substantielle des allocations familiales en octobre 1964, puis en avril 1965. Au Luxembourg également, la hausse des prix n'a laissé aux revenus réels qu'un modeste accroissement (1% environ) qui a été un peu plus fort en France et aux Pays-Bas (2 à 3%). En fait, des améliorations plus sensibles du revenu réel ne se sont produites que pour les ouvriers de l'industrie en Belgique (environ 4 1/2%) et en Allemagne (plus de 7% en incluant les indemnités de vacances supplémentaires). Les ouvriers industriels allemands qui avaient déjà bénéficié en 1964 d'un accroissement relativement élevé de leur revenu réel moyen, ont pratiquement rejoint les ouvriers français et belges qui bénéficiaient, jusqu'à présent, du revenu réel le plus élevé de la Communauté (à l'exception du Luxembourg). Il n'en est toutefois pas encore ainsi pour les ouvriers ayant plusieurs enfants, du fait que les allocations familiales allemandes sont encore inférieures à celles que l'on paie en Belgique et en France.

## LOGEMENT SOCIAL

Bien que les mots "logement social" recouvrent, dans les différents pays, des réalisations assez dissemblables, on s'efforce de suivre, d'année en année, l'évolution de la construction destinée à l'ensemble des catégories de population "les moins favorisées".

Les données provisoires, relatives à l'année 1965, font ressortir sur le plan communautaire, une légère baisse du nombre global de logements achevés (1 585 000 en 1965 au lieu de 1 591 000 en 1964); le pourcentage du logement social lato sensu s'étant par contre relevé d'environ 1,5 % (45,1 contre 43,5 en 1964 et 42,1 en 1963). L'accroissement de la construction d'habitations a été particulièrement sensible en Belgique, en France et aux Pays-Bas, tandis que le logement social proprement dit enregistrait des progrès marquants en Italie et aux Pays-Bas.

Dans tous les pays a été constatée la persistance de la hausse des prix des terrains à bâtir, souvent d'un caractère nettement spéculatif ainsi que celle du coût de la construction.

Ces facteurs ont entraîné tant le relèvement du prix des loyers que des prix de vente des immeubles.

## SERVICES SOCIAUX

Dans le vaste domaine des services sociaux, on constate d'une part une nouvelle augmentation des subventions publiques qui leur sont accordées ainsi que des prestations de l'aide sociale et, d'autre part, la tendance à créer ou à encourager des organismes décentralisés ayant pour tâche le recensement des besoins et des ressources dans le domaine social. Ces organismes peuvent également être appelés - c'est le cas des Pays-Bas - à donner leur consultation ou avis dans le domaine précité.

Si tous les secteurs - notamment les services sociaux pour l'enfance et pour la jeunesse - manifestent un essor remarquable, l'attention de la Commission a été plus particulièrement consacrée à ceux destinés aux personnes âgées et aux travailleurs migrants.

A l'égard des personnes âgées, les efforts ont notamment visé à améliorer leurs conditions de vie et leurs possibilités de loisirs; dans le domaine de l'assistance sociale des travailleurs migrants, il y a lieu de souligner, parmi les nombreuses mesures adoptées, les initiatives visant à favoriser l'étroite liaison et la coordination, sur le plan national ou local, des activités destinées aux travailleurs migrants. A noter les efforts qui ont été développés en vue de l'accueil des familles des travailleurs étrangers, aussi bien pour assurer les équipements nécessaires (sociaux et médico-sociaux) que pour résoudre des problèmes connexes à cette arrivée (par exemple: scolarité des enfants).

.../...

## Sécurité sociale

Les législations de sécurité sociale ont fait l'objet dans divers pays, d'améliorations non négligeables. Toutefois, la seule réforme constituant une étape marquante dans l'évolution de la sécurité sociale d'un pays membre est celle qui a été réalisée en Italie en matière de pensions d'invalidité, vieillesse et survie. L'importance de cette réforme tient certes aux améliorations immédiates qu'elle apporte aux titulaires de pensions, mais surtout à l'orientation nouvelle qu'elle donne au système de pension en établissant la distinction entre une pension sociale, qui progressivement devra être étendue à tous les citoyens et dont la charge sera assurée par le budget de l'Etat, et une pension complémentaire contributive, particulière à chaque catégorie socio-professionnelle. Il s'agit là d'une manifestation caractéristique d'une tendance observée dans divers pays d'Europe à combiner, selon des modalités variables, deux conceptions considérées pendant longtemps comme inconciliables: l'une selon laquelle la protection sociale devait viser à assurer à tous les citoyens une garantie minimum de caractère alimentaire, l'autre étant fondée au contraire sur "l'assurance" du revenu professionnel individuel.

L'évolution constatée en 1965 permet-elle sans doute de déceler les tendances communes. On peut ainsi relever des tendances de fond - qui ne sont pas propres d'ailleurs aux pays de la Communauté - agissant en faveur à la fois de l'extension de la protection sociale aux diverses catégories socio-professionnelles et d'une certaine parité des garanties accordées aux unes et aux autres.

Mais on ne peut s'empêcher d'être frappé par le fait que dans tous les pays des indices plus ou moins nombreux, révèlent à la fois une certaine inquiétude et une certaine incertitude quant au développement futur de la sécurité sociale. Certes, ces préoccupations sont motivées au premier chef par les aspects économiques et financiers: le coût de la sécurité sociale progresse plus rapidement que les ressources contributives qui, pour l'essentiel, assurent sa couverture. Face à l'augmentation des dépenses, force est de constater qu'une certaine perplexité règne sur les moyens d'opérer l'ajustement des ressources. L'augmentation de la participation financière de l'Etat provoque des inquiétudes quant à l'équilibre des finances publiques. La majoration des cotisations soulève non moins de réticences, au nom des impératifs de la croissance économique, des capacités d'auto-financement des entreprises, et des conditions de concurrence sur le plan européen. Et l'on constate qu'en 1965, selon les pays, c'est l'une ou l'autre formule qui a eu la préférence, à moins que l'on ait combiné les deux, ou bien que la décision ait été reportée à plus tard.

+ ) du développement de la sécurité sociale. Même à législation constante,

.../...

## FORMATION PROFESSIONNELLE

La scolarisation des enfants constitue une obligation qui, selon les pays, s'étend sur une période de 8 à 9 années. La France a décidé de porter à 10 années, à partir de 1967, la durée de cette obligation. La Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas envisagent des mesures dans ce sens.

Pour ce qui est des effectifs d'élèves dans tous les pays, la tendance est à l'accroissement, notamment au niveau du 2nd degré. Cela tient à la fois à l'évolution démographique et au développement de la scolarisation spontanée qui résulte, entre autres, de l'accroissement du revenu familial et de motivations culturelles et professionnelles.

Afin de pouvoir répondre à une telle demande de formation, des efforts notables sont accomplis dans les pays membres en vue de l'expansion et de la modernisation des structures et des systèmes existants.

Dans tous les pays, les réformes en cours visent en premier lieu l'enseignement du 2nd degré qui constitue le pivot de la formation à tous les niveaux. Mais en dépit des progrès déjà réalisés, la pierre d'achoppement à une mise en place satisfaisante de ces réformes reste, dans l'état actuel des choses, la pénurie de personnel enseignant.

Les efforts accomplis se traduisent par une forte augmentation des dépenses des pouvoirs publics ainsi que du secteur privé. Les dépenses d'enseignement en pourcentage du produit national brut ont presque doublé entre 1950 et 1965.

Dans tous les pays, la mise en oeuvre d'une politique de promotion professionnelle et sociale donne lieu à de nombreuses initiatives en matière de formation et de perfectionnement des travailleurs adultes. Partout, les centres de formation d'adultes tendent à se développer, le nombre des professions enseignées à s'élargir et les effectifs de stagiaires à s'accroître.

Les adultes des régions rurales font l'objet d'une attention particulière en raison des reconversions qu'entraîne l'évolution des structures agricoles.

SECURITE ET HYGIENE DU TRAVAIL

L'encouragement de la sécurité sur le lieu de travail, l'amélioration des conditions d'hygiène du travail, le contrôle médical des travailleurs, et notamment l'information intensive sur les dangers professionnels et les moyens de les combattre ainsi que l'éducation du comportement du travailleur pour qu'il prenne conscience des dangers - tout cela forme une suite interminable de problèmes auxquels les Etats membres se sont, en 1965 également, préoccupés d'apporter une solution par un grand nombre de mesures législatives et administratives.

En Allemagne et en France, les activités déployées dans le domaine de la protection des machines, sont considérables; elles s'axent sur la ratification de la convention n. 119 de l'OIT. Dans le cadre du Benelux également, d'importants travaux sont en cours en vue du renouvellement et de l'extension de la réglementation concernant certains secteurs de ce domaine. A cet égard il faut souligner qu'il ne s'agit presque exclusivement que de réglementations qui ont été élaborées en parallèle aux actions de rapprochement engagées par la Commission et qui ont pour but d'intégrer, dans un délai aussi court que possible, les solutions trouvées à l'échelon communautaire dans les législations nationales. Il est réjouissant de constater qu'en Belgique la création de services médicaux d'entreprise fait désormais l'objet de prescriptions légales et qu'il a été tenu compte notamment de la recommandation de la Commission relative aux services médicaux d'entreprise; aux Pays Bas, également, l'obligation de créer de tels services se généralise de façon considérable. Enfin, on peut souligner encore une fois, que, dans les Etats membres, on s'efforce par tous les moyens d'inculquer la notion de l'utilité de la prévention des accidents et de parvenir à une coordination des activités des milieux intéressés. Citons à titre d'exemple les campagnes de prévention des accidents dans l'agriculture française, les activités d'information de l'Institut national pour la prévention des accidents (ENPI) et des comités régionaux et provinciaux pour la prévention des accidents en Italie et, enfin, le projet de création d'un Institut national pour la sécurité au Luxembourg.

.../...

## QUESTIONS FAMILIALES

Des mesures de politique familiale ont été prises dans chacun des Etats membres. Elles concernent d'abord les prestations familiales; on constate à cet égard à la fois une augmentation du montant des allocations familiales dans plusieurs pays et la création de prestations familiales nouvelles, telle "l'allocation de formation" instituée en Allemagne en 1965, dont bénéficient les jeunes de 15 à 27 ans qui poursuivent leurs études ou leur formation professionnelle.

Par ailleurs, on constate une prise de conscience de la nécessité de développer les équipements et services destinés à aider les mères de famille qui, en nombre croissant, exercent une activité professionnelle hors du foyer. A cet égard, l'Exposé social donne le nombre de crèches et garderies d'enfants existant dans les Etats membres, nombre qui se révèle nettement insuffisant, mais que certaines mesures prises ou envisagées se proposent d'accroître.

On doit noter aussi une évolution du droit civil dans plusieurs Etats membres, tendant à l'accroissement des pouvoirs de la femme mariée (réformes des régimes matrimoniaux, modifications du droit familial, etc ..).

De telles mesures traduisent la recherche d'une adaptation de la vie familiale à l'évolution de la société moderne.

INTRODUCTION

I. Le présent exposé se réfère comme d'habitude à l'année passée; mais celle-ci étant la dernière année de la "deuxième étape", il fournit l'occasion de prêter attention à l'évolution sociale réalisée entre la date d'entrée en vigueur du Traité, le 1er janvier 1958, et celle de la fin de la deuxième étape, le 31 décembre 1965 (1).

Cette introduction constitue un bilan qui vise à faire ressortir les résultats obtenus dans le domaine social. Il est clair que les réalisations dans ce domaine permettent d'apprécier dans quelles mesures les politiques suivies dans les Etats membres, répondent aux objectifs du Traité; en effet, l'objectif essentiel du Traité n'est-il pas précisément d'assurer une amélioration constante des conditions de vie et de travail des peuples des six Etats membres? Les constatations qui vont suivre montreront combien l'élément social et l'élément économique s'enrichissent mutuellement.

II. Pendant la période 1958-1965, une expansion économique considérable s'est en effet manifestée dans les pays de la CEE. Le produit brut en volume a augmenté de 44 %, ce qui est avant tout le résultat d'améliorations satisfaisantes de la productivité, qui elles mêmes dépendent aussi de la mise en place des mécanismes du Marché Commun. L'accroissement de la productivité (produit intérieur brut par personne occupée) a atteint plus de 6 % par an en Italie, environ 4,5 % en Allemagne et en France, tandis qu'aux Pays-Bas et en Belgique le taux correspondant a été d'environ 4 % par an, avec une nette tendance à l'accélération dans ce dernier pays.

.../...

---

(1) L'aperçu des activités de la Commission de la CEE dans le domaine social pendant 1958-1965, a déjà été présenté au Parlement européen à Strasbourg, le 24 novembre 1965; voir : Débats du P.E., session 1965-1966 I/66, n° 82, p. 50-56.



L'expansion économique a été sans doute générale, mais elle n'a pu naturellement se manifester de manière uniforme dans toutes les régions de la Communauté. Bien qu'une étude comparative du développement régional dans les six pays membres ne soit pas encore disponible, il apparaît dès maintenant possible que les écarts entre quelques régions moins développées et certaines régions industrialisées de la Communauté ne sont pas diminuées.

Par ailleurs, l'action menée au niveau communautaire depuis 1958, en matière de développement régional et de conversion industrielle a déjà donné lieu à un nombre considérable d'initiatives telles que l'étude faite en Allemagne sur la méthode de développement par "points centraux" et à celle réalisée en Italie en vue de la création d'un "pôle cohérent" de développement industriel.

Ces efforts devront être poursuivis et développés, en vue notamment des transformations qui sont en cours aussi bien dans certaines régions agricoles que dans certaines régions d'ancienne industrialisation.

Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que ces efforts ne pourront manifester leurs effets que progressivement, la politique régionale étant par définition une politique à long terme.

III. La consommation privée par habitant dans la Communauté avait en 1965 accusé un accroissement, en volume, du tiers par rapport à 1958, ce qui équivaut à un accroissement annuel de 4,2 %. Si l'on prend pour base l'année 1959, le taux moyen d'accroissement annuel du volume de la consommation privée par habitant était de 5,4 % en Italie, de 5 % aux Pays-Bas, de 4,6 % en Allemagne, de 4 % en France et de 3,8 % en Belgique.

IV. Ce relèvement du niveau de vie est d'autant plus frappant que la population active n'a augmenté que de 4 % seulement au cours de cette période. Par rapport à la population totale, dont la progression a dépassé 10 %, la population active a regressé, passant de 43,3 % en 1958 à 40,7 % en 1965. La structure de la population active et la structure de l'emploi ont simultanément subi des modifications assez importantes.

C'est ainsi qu'un déplacement s'est produit en faveur des secteurs d'activité à niveau de productivité élevé; la population active occupée dans l'agriculture a diminué de 1958 à 1965 de 22 %, tandis que la population active occupée dans l'industrie augmentait de 13 % et celle qui est occupée dans le secteur des services de 15 %. Ce déplacement a été une des causes de l'amélioration de la productivité dans l'ensemble de l'économie.

.../...

Une autre modification significative dans la structure de la population active a été l'augmentation relativement forte du nombre de travailleurs féminins dans certains pays. La pénurie sur le marché du travail et le progrès technique ont en particulier provoqué une intensification de l'accès des femmes mariées à l'activité professionnelle. En raison également de l'amélioration de la formation générale et de la formation professionnelle, il est permis d'escompter que ce processus se poursuivra dans un proche avenir.

V. La population active est passée de 72,4 millions en 1958 à 74,6 millions de personnes en 1965. Le nombre des chômeurs a considérablement diminué, le pourcentage du chômage dans la Communauté étant passé de 3,6% en 1958 à 1,7% en 1965. La moyenne mensuelle du chômage dans la Communauté a régressé de 2.750.000 environ en 1958 à 1.500.000 en 1965. Déjà dans un seul pays, l'Italie, ce chiffre moyen accuse une diminution de l'ordre de 3/4 de million à 1 million. La plupart des travailleurs actuellement en chômage ne sont pas ou ne sont plus immédiatement disponibles pour être intégrés dans le processus de production. Parmi ceux qui ont retrouvé un emploi, 454.000 ont bénéficié d'actions de rééducation professionnelle et de réinstallation financées par le Fonds social européen.

VI. La diminution de l'importance des réserves nationales de main-d'oeuvre a obligé certains membres à faire davantage appel depuis 1958 aux apports de main-d'oeuvre non nationale. C'est ainsi, par exemple, que le pourcentage des effectifs étrangers occupés sur l'ensemble de la population active salariée est passé de 0,7% en 1958 à 5,4% en 1965 en Allemagne et de 0,9% à 1,4% aux Pays-Bas (1). Par ailleurs, depuis 1958, la progression d'une année à l'autre des effectifs étrangers occupés a été plus forte dans ces pays que celle de la population active salariée. En ce qui concerne l'origine des apports de main-d'oeuvre étrangère recrutée (2) dans la Communauté depuis 1958, on constate que le nombre des placements de travailleurs ressortissants des pays membres, en grande majorité d'Italiens, est passé de 155.000 en 1958 à 268.000 en 1965.

- (1) Seuls pays de la Communauté pour lesquels on dispose d'une série statistique concernant les effectifs étrangers,  
(2) Travailleurs permanents et saisonniers nouvellement entrés.

.../...

Jusqu'en 1963 la part de ces travailleurs était supérieure à celle des travailleurs originaires des pays tiers. Par la suite, une modification de la structure des apports est intervenue au profit des pays tiers jusqu'à la fin 1964. A partir de l'année 1965 s'est de nouveau manifestée une assez nette reprise des apports communautaires. Les placements de travailleurs ressortissants des pays tiers sont passés de 84.000 en 1958 à 570.000 en 1965.

VII. L'accroissement constant de la main-d'oeuvre salariée et le nombre décroissant des travailleurs indépendants constituent la dernière modification de structure qu'il convient de signaler ici. La diminution du nombre des indépendants est du reste étroitement liée à la diminution de l'emploi dans le secteur agricole, qui a déjà été signalée ci-dessus. Dans certains pays, des règlements prévoyant l'octroi de subventions ont été adoptés pour favoriser l'exode rural et obtenir ainsi une productivité accrue dans l'agriculture et par conséquent dans l'ensemble de l'économie. A la fin de 1965, dans cinq Etats membres la main-d'oeuvre salariée représentait globalement de 74 à 80 % du total de la population active; l'Italie, avec 64 %, restait au-dessous de ce niveau.

VIII. Quant aux relations employeurs-travailleurs, il est à constater en premier lieu que l'on se réfère de plus en plus à l'évolution générale économique et sociale pour fixer les conditions de salaires et de travail. Ce n'est qu'en Belgique et aux Pays-Bas que déjà avant 1958, les négociations entre les partenaires sociaux étaient institutionnalisées, respectivement, en ce qui concerne les conventions collectives, dans les Commissions paritaires et dans la Fondation du Travail. Dans les autres pays, une telle institutionnalisation dans ce domaine n'existe pas. Toutefois, une coopération entre le gouvernement et les partenaires sociaux s'y établit à l'occasion de la procédure de ratification ou d'extension des conventions collectives. En Italie, la situation à cet égard est particulière; en effet, l'article 39 de la Constitution y prévoit que les syndicats enregistrés ont la personnalité juridique et, représentés unitairement proportionnellement au nombre de leurs affiliés, peuvent conclure des conventions collectives

.../...

ayant force obligatoire "erga omnes". Il est cependant à remarquer qu'à défaut d'une loi d'application, cet article est resté jusqu'ici inopérant.

En outre, en France et aux Pays-Bas, il existe un Conseil économique et social; en Italie le Conseil national de l'économie et du Travail (CNEL) et, en Belgique, le Conseil National du Travail et le Conseil central de l'Economie. Quant à leur composition, la situation est assez semblable en Italie et aux Pays-Bas; ces deux Conseils ont une structure tripartite: des représentants des employeurs, des représentants des travailleurs et des personnalités particulièrement compétentes en matière économique et sociale. En France, où le Conseil compte beaucoup plus de membres que les institutions similaires précédemment cités, la composition est plus complexe puisqu'on y trouve d'autres groupes que les trois qui viennent d'être énumérés. Au Luxembourg, il existe plusieurs organismes qui peuvent être considérés comme des préfigurations d'un conseil économique et social. En Allemagne, par contre, il n'existe pas d'institutions comparables aux Conseils des autres pays; la coopération entre le gouvernement et les partenaires sociaux prend généralement la forme de contacts informels.

Dans le cadre de la politique contractuelle, une nouvelle tendance semble se manifester, qui consiste à "objectiver" dans une certaine mesure les négociations en ce sens que, plus qu'autrefois, les décisions prises sont basées sur des données concrètes. La complexité et l'interdépendance des phénomènes socio-économiques et des phénomènes politiques sont à la base de cette évolution. A cet égard, on peut également souligner l'influence du développement des sciences économiques et sociales appliquées et le nombre croissant des techniciens et cadres au sein des organisations de travailleurs et d'employeurs.

Dans plusieurs pays, l'on assiste à un resserrement de la collaboration entre les organisations professionnelles d'employeurs ou de travailleurs de diverses tendances, et parfois même au développement d'un mouvement plus profond allant dans le sens d'une action concertée.

.../...

Enfin, dans chacun des Etats membres, l'on tient compte dans une mesure croissante de l'évolution de la CEE; les conceptions et les réalisations revêtent de plus en plus des dimensions européennes. Les organisations nationales de travailleurs et d'employeurs ont créé des secrétariats européens: le secrétariat européen de la Confédération internationale des syndicats libres, le secrétariat européen de la Confédération internationale des syndicats chrétiens, l'Union des industries de la Communauté européenne, le Comité des organisations professionnelles agricoles de la CEE, le Comité des Organisations commerciales des Pays de la CEE, et l'Union de l'Artisanat de la CEE.

Ces organismes constituent le lien officiel entre la Commission et les organisations des milieux professionnels d'employeurs et de travailleurs de la Communauté; c'est notamment grâce à leurs secrétariats qu'une prise de conscience accrue de la nouvelle dimension européenne se développe dans ces milieux.

IX. Durant les années qui correspondent aux deux premières étapes, les revenus du travail ont augmenté dans les Etats membres à un rythme beaucoup plus rapide que dans la plupart des autres pays industriellement développés. Ceci est vrai aussi bien des revenus nominaux que des revenus réels. Si l'on considère les salaires des ouvriers dans le secteur industriel - seuls ces salaires ont fait l'objet de statistiques dans tous les Etats membres - il apparaît que les gains horaires bruts pendant la période de 1958 à 1965 ont augmenté de presque 80 % en moyenne dans la Communauté. En Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas, l'accroissement a atteint presque 90 %, en France plus de 60 %, en Belgique un peu plus de 50 % et au Luxembourg, les salaires ont augmenté d'environ 40 %. Comme, au moment de la création de la Communauté, les niveaux de salaires étaient les plus bas en Italie et aux Pays-Bas, et les plus élevés au Luxembourg et en Belgique, les disparités de salaires nominaux existant à l'origine entre les divers Etats membres se sont considérablement réduites par suite de cette évolution.

.../...

A l'intérieur des différents pays, il est possible de constater une tendance à l'amenuisement des disparités dans le niveau des salaires entre les divers groupes de travailleurs et entre les divers secteurs d'activité. Que l'on songe à la hausse considérable des salaires des travailleurs agricoles, qui les rapproche des salaires des travailleurs occupés dans d'autres secteurs, et tout particulièrement aussi à l'égalité de rémunérations prévue à l'article 119 du Traité de Rome, en vertu de laquelle les salaires des travailleurs féminins ont souvent augmenté plus considérablement que ceux des travailleurs masculins.

X. Bien entendu, les revenus réels bruts des travailleurs n'ont pas augmenté dans la même mesure que les gains horaires bruts; ce fait trouve notamment son origine dans l'augmentation du coût de la vie. L'augmentation du coût de la vie a évolué de façon divergente dans les divers Etats membres, variant de 12 % au Luxembourg à 32 % en France. Pour ce dernier pays, ceci équivaut à une hausse du coût de la vie de 4 % en moyenne par an; mais la hausse n'a pas été beaucoup plus faible en Italie et aux Pays-Bas. Le revenu des travailleurs a été en outre grevé de façon relativement plus lourde par le relèvement des cotisations de sécurité sociale, surtout en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas, et, de façon plus générale, il a été affecté par l'incidence plus forte de la progressivité des impôts sur des revenus accrus. Enfin, dans certains pays la durée du travail a été réduite.

Si l'on tient compte de tous ces facteurs, les revenus annuels nets des ouvriers industriels de la Communauté ont subi une augmentation moyenne réelle d'environ 40 %. C'est en Allemagne que l'augmentation par salarié a été la plus importante (plus de 50 %); elle a été de 25 % en Italie et au Luxembourg, de 30 % en Belgique, d'environ 35 % en France; aux Pays-Bas, les revenus des ouvriers ont augmenté d'un peu plus de 40 %. Ainsi, en raison de la hausse du coût de vie, le rapprochement du niveau des salaires réels a été moins sensible que celui des salaires nominaux.

.../...

-19-

Les allocations familiales légales, qui contribuent également au revenu disponible du chef de famille, ont été plusieurs fois relevées dans tous les Etats membres entre 1958 et 1965, mais ces relèvements, dans la plupart des pays ont été en pourcentage moins important que le relèvement des revenus du travail. En Allemagne et aux Pays-Bas, où les allocations familiales étaient les moins répandues et les moins élevées lors de l'institution de la Communauté, les montants des versements à ce titre ont subi le plus fort accroissement comparativement aux autres pays. Dans ce domaine également, on constate une tendance à un certain rapprochement.

XI. La durée du travail effective a été réduite surtout dans trois pays. En Allemagne, la réduction a d'abord été de trois heures, puis d'une heure supplémentaire, de sorte que la durée hebdomadaire du travail était passé à environ 44 heures en 1965. Aux Pays-Bas, la durée du travail a été réduite de 2,5 heures, passant à environ 46 heures par semaine. L'Italie a, jusqu'en 1963, accusé une évolution parallèle; en outre, le ralentissement économique de 1964 a contraint de nombreuses entreprises à réduire leurs activités, de sorte que la durée hebdomadaire moyenne du travail pour les travailleurs industriels était tombée en 1965, selon des estimations, à environ 42 heures. Dans les autres pays, la situation n'a pas subi de modifications notables. Sans doute a-t-on pu enregistrer en France, en 1965, lorsqu'il est apparu que l'évolution suivie dans les autres pays avait abouti à une durée hebdomadaire du travail effective moindre qu'en France, un mouvement tendant à réduire également dans ce pays la durée du travail, qui atteignait plus de 46 heures par semaine et dépassait même 50 heures dans un certain nombre d'entreprises. D'autre part, la France a été le seul pays où, pendant les années 1958/1965, le nombre de jours fériés et chômés, avec maintien du salaire, fixé dans les conventions collectives, s'est accru dans une assez large mesure.

XII. Parallèlement à la réduction de la durée hebdomadaire du travail, on enregistre une tendance à augmenter le congé annuel et à majorer l'indemnité de vacances. Une importante prolongation des congés

.../...

avec maintien du salaire a été enregistrée entre 1958 et 1965 en Belgique, en France et en Allemagne. En Belgique, les employeurs et les travailleurs se sont mis d'accord sur une troisième semaine de congé, et, en France, pour la plupart des travailleurs, sur une quatrième semaine. En Allemagne, la durée des congés payés a été portée de 2 semaines à 2 semaines et demie, et, pour les travailleurs de 35 ans et plus, à 3 semaines. Par ailleurs, des dispositions plus favorables en matière de durée des congés ont été incluses dans des conventions collectives également dans les autres pays.

L'indemnité de vacances a été un autre point sur lequel un progrès social a été enregistré. En Belgique, l'indemnité de vacances a été portée de une à deux semaines de salaires, et, en Allemagne également, de nouvelles clauses portant majorations des pécules de vacances ont été adoptées fin 1965 pour une grande partie des travailleurs. Dans d'autres pays, notamment en Italie, les montants des "gratifications" de fin d'année (treizième mois) ont été majorés.

XIII. Les exigences importantes de la science et de la technique ont influé dans une mesure croissante sur l'activité professionnelle. Il est apparu de plus en plus nettement pendant les années 1958-1965 que, dans tous les secteurs sans exception de la vie économique, les exigences relatives à la qualification professionnelle, et notamment à la faculté d'adaptation de l'individu, ont été sans cesse accrues. Ceci a eu évidemment un retentissement sur l'enseignement en général et la formation professionnelle en particulier.

La diffusion et l'intensification de l'enseignement qui en sont résultées se sont traduites en premier lieu par un accroissement de la scolarité obligatoire et volontaire. Si, en 1958, une scolarité obligatoire de 9 ans était encore l'exception, à l'heure actuelle elle tend à se répandre et dans certains pays même, notamment la France, l'obligation scolaire atteindra prochainement une durée de dix années.

.../...



-21-

Durant la même période, on constate en outre dans tous les pays une restructuration de l'ensemble de l'enseignement, en vue de mieux orienter les élèves vers les disciplines qui leur conviennent le mieux, d'augmenter leurs possibilités de choix et de faciliter le passage d'un enseignement à un autre, en intégrant les différents niveaux d'éducation dans un vaste système d'enseignement homogène. Cette évolution est favorisée, sinon rendue indispensable, par les modifications structurelles déjà signalées dans l'emploi et la population active, qui entraînent une promotion sociale accrue.

Les sommes affectées par les pouvoirs publics des pays de la Communauté à l'enseignement ont augmenté considérablement entre 1958 et 1965, tant en chiffres absolus qu'en pourcentages du revenu national, et dans le premier cas, ils sont même parfois passés du simple au double. Les efforts que le secteur privé s'est imposés en faveur de l'enseignement et de la formation professionnelle ont également été considérables.

XIV. Le nombre d'élèves recevant un enseignement faisant suite à l'enseignement de base s'est accru très nettement entre 1958 et 1965, dans tous les pays de la Communauté. Cette augmentation peut être attribuée à la natalité d'après-guerre et aussi aux possibilités qui sont ouvertes aux parents d'assurer à leurs enfants une préparation adéquate à la vie active; malheureusement, l'accroissement du personnel enseignant et notamment du nombre des professeurs, n'a pas suivi le rythme de l'afflux de nouveaux élèves et la lutte contre la pénurie de personnel enseignant qualifié constitue l'un des principaux problèmes dans tous les pays de la Communauté.

L'élargissement de l'instruction de base - que prescrit entre autres l'un des principes généraux établis par le Conseil en matière de politique commune de formation professionnelle - a aussi pour objectif de faciliter, en cas de chômage, le passage des travailleurs à une autre

.../...

profession. Le progrès technologique modifie également la structure des professions elles-mêmes, de sorte que la faculté d'adaptation des travailleurs est soumise à des exigences constamment élevées. En outre, il faut s'attendre à l'avenir à ce que beaucoup d'entre eux doivent au moins une fois dans leur vie changer de profession.

XV. Lors de la création de la Communauté, la sécurité sociale couvrait déjà un grand nombre d'assurés. Depuis lors, le cercle des assurés n'a cessé de s'agrandir, avec évidemment des variations selon le secteur d'assurance, la catégorie d'assurés et le pays. Si, pour citer un exemple, en 1958, 75% de la population totale de la Communauté bénéficiaient de la protection des lois sur l'assurance-maladie, ce pourcentage était d'environ 85% en 1963 (1). Il doit être plus élevé encore en 1965, compte tenu des réformes intervenues en Belgique et au Luxembourg. L'augmentation du nombre d'assurés concerne pour une très large part les indépendants. C'est ainsi que le bénéfice des lois sur l'assurance-maladie a été étendu: aux commerçants et artisans (Italie), aux exploitants agricoles (France et Luxembourg), aux personnes âgées (France), aux indépendants en général (Belgique); le bénéfice de l'assurance-vieillesse a été étendu: aux artisans (Italie), aux commerçants, aux industriels, aux membres des professions libérales (Luxembourg), tandis qu'aux Pays-Bas les indépendants étaient inclus dans les bénéficiaires de la loi relative aux pensions de veuves et d'orphelins et de la loi relative aux allocations familiales.

XVI. Si l'on peut mesurer les progrès accomplis par l'extension de la sécurité sociale, aucune donnée chiffrée ne permet de rendre compte de façon satisfaisante des progrès enregistrés en ce qui concerne l'efficacité de la sécurité sociale, qu'il s'agisse de la valeur des prestations ou a fortiori de l'adaptation des systèmes de protection sociale aux exigences d'une société en mutation rapide. Il est incontestable que, dans l'ensemble, le niveau de la protection sociale s'est amélioré depuis 1958,

---

(1) Les statistiques concernant la sécurité sociale sont disponibles jusqu'à l'année 1963.

23

sous l'effet tantôt du réaménagement complet de telle législation ou bien simplement de la revalorisation des prestations. Mais une appréciation qualitative ne peut, en la matière, se résumer en formules schématiques; elle ne peut être rendue qu'au terme d'une analyse plus fine et qui s'appliquerait à une plus longue période. Et cette observation vaut de même lorsqu'il s'agit d'apprécier les tendances à l'harmonisation entre les régimes sociaux des six pays.

Tout au plus est-il possible, dans le cadre d'un développement limité, de relever certaines indications que nous fournissent les statistiques. Ainsi peut-on constater un certain rapprochement des rapports entre dépenses de sécurité sociale et produit national brut: le pourcentage qui s'établissait selon les pays entre 10,6% et 14,1% en 1958, s'établit en 1963 entre 12,7 et 14%.

C'est là le signe que, sur le plan global, une certaine harmonisation se produit, et qu'elle s'opère par un alignement vers le haut. On remarque de même que de 1958 à 1963 les prestations de sécurité sociale par habitant (rapport entre les moyennes annuelles) ont augmenté plus fortement en Italie, en France et aux Pays Bas (de 65 à 90%) que dans les trois autres pays (30 à 45%), ce qui aboutit, ici encore, à une certaine harmonisation qui n'est pas sans rappeler celle que nous avons signalée précédemment en ce qui concerne le mouvement des salaires.

XVII. Quant à l'importance respective des diverses branches de la sécurité sociale, mesurée d'après leur coût, on observe certes que les secteurs invalidité-vieillesse-décès dans cinq pays, et les prestations familiales en France se maintiennent au premier rang. Toutefois, on relève un certain fléchissement des allocations familiales en France, ainsi qu'en Italie. Mais surtout, dans tous les pays, sauf aux Pays-Bas, la part relative de l'assurance maladie progresse régulièrement.

.../...

XVIII. En ce qui concerne en revanche le financement de la sécurité sociale, le contraste subsiste entre deux groupes de pays. Dans le premier, formé par l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg, la participation des pouvoirs publics se maintient à un niveau élevé (de 19,3% à 24,2% des ressources en 1958 - de 17,6 à 22,8% en 1963), alors qu'elle reste faible en France, en Italie et aux Pays-Bas (entre 7,1 et 9,8 en 1958 - entre 6 et 10,2% en 1963).

Ces différences se répercutent sur la structure de la charge salariale. La part des charges indirectes dans le coût total de la main-d'oeuvre est moins élevée en Allemagne et en Belgique, où les subventions de l'Etat à la sécurité sociale sont les plus fortes, mais aussi aux Pays-Bas, en raison de la répartition dans ce pays des cotisations entre employeurs et travailleurs. Elles sont plus élevées en France et en Italie. Les enquêtes sur le coût de la main-d'oeuvre indiquent qu'aucune modification significative n'est intervenue au cours de la période considérée.

XIX. Les accidents du travail continuent à constituer une préoccupation majeure de la politique sociale. Les statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles sont là pour démontrer à quels dangers le travailleur est exposé aujourd'hui, malgré les procédés de travail modernes et peut-être même à la suite de l'évolution des nouvelles techniques.

Des travaux effectués au cours des dernières années, il y a lieu de mettre en évidence notamment les nouvelles prescriptions concernant la création en Belgique et aux Pays-Bas des services de médecine du travail, les nouvelles réglementations belge, allemande et française dans les domaines de la protection des machines et des installations exigeant une surveillance, les nouvelles prescriptions de sécurité lors de l'emploi des solvants en Italie, ainsi que les nouvelles dispositions concernant la protection des travailleurs sur les chantiers de construction et dans l'agriculture.

.../...

XX. La pénurie de logements, contre laquelle les pays de la Communauté à l'exception de la Belgique et du Luxembourg, doivent lutter, s'est réduite depuis 1958. Le nombre de logements terminés est passé progressivement de 1.215.000 en 1958 à 1.580.000 en 1965, mais le nombre total de logements neufs (environ 11 millions dans l'ensemble de la CEE) n'a cependant pas été suffisant pour rattraper le retard.

Le phénomène le plus marquant en ce qui concerne la construction de logements est sans doute l'importance relativement décroissante de la construction de logements sociaux. Cette évolution est discernable dans presque tous les pays, bien que de façon différente.

Un autre trait caractéristique qui ne peut du reste être considéré indépendamment du premier, est la meilleure qualité des logements: superficie plus grande, davantage de pièces, meilleurs équipements sanitaires, chauffage central. Un fait grave a été la hausse constante du prix des terrains à bâtir. Tout cela a évidemment influé sur les coûts de la construction et les loyers des appartements.

Au cours de ces dernières années, la construction de logements dans les pays de la Communauté est de plus en plus envisagée comme un aspect d'un ensemble de mesures groupées sous le nom d'"aménagement du territoire".

En ce qui concerne le logement, le travailleur ressortissant d'un Etat membre, régulièrement employé dans un autre Etat membre, est juridiquement assimilé aux travailleurs nationaux, et, dans la plupart des Etats membres, des mesures financières sont prises pour favoriser la construction de logements pour les travailleurs migrants. Néanmoins, il n'est pas possible de qualifier la situation de satisfaisante.

XXI. Il est trop tôt pour examiner dans quelle mesure l'évolution économique et sociale décrite ci-dessus a influé sur la vie familiale. Il est cependant possible de discerner certaines tendances générales: l'abaissement de un à deux ans en moyenne de l'âge du mariage, la diminution dans

.../...

certains pays du nombre moyen d'enfants, le fort accroissement du nombre de femmes mariées exerçant un emploi, une augmentation notable des loisirs des travailleurs, l'acquisition de biens de consommation durable pour le ménage et les loisirs, ainsi que le développement de services collectifs en faveur des familles. Mais, en tant que consommateur, le citoyen a le sentiment que ses intérêts ne sont pas suffisamment pris en considération et ceci a abouti à la création ou au développement de nombreuses organisations de consommateurs, qui se sont groupées en 1962 au niveau européen particulièrement sous l'impulsion des organisations syndicales et familiales.

XXII. En ce qui concerne les services sociaux, des progrès ont été réalisés pendant les années 1958/1965, surtout en ce qui concerne leur intégration dans la vie sociale et économique. En Allemagne et aux Pays-Bas, l'aide sociale a été complètement renouée par des mesures législatives et, dans d'autres pays, des réformes analogues sont en préparation,

Certains aspects du service social se sont particulièrement affirmés au cours des années écoulées. Tout d'abord, l'importance croissante des services sociaux dans les régions où les structures économiques et sociales se transforment rapidement, ceci en vue de l'adaptation de la population à de nouveaux cadres de vie et à des nouvelles situations d'emploi, surtout dans l'industrie. D'autre part, les services sociaux en faveur des travailleurs migrants se sont particulièrement développés. L'essor déjà signalé de la libre circulation des travailleurs a exercé une influence positive sur la coopération de ces services au niveau communautaire, ce qui a été évidemment avantageux pour les travailleurs migrants et pour les membres de leur famille qui sont restés au pays natal ou qui les ont suivis dans l'émigration,

XXIII. Bien que le cadre du présent aperçu, qui se borne à signaler les principales tendances dans le domaine social, soit trop étroit pour examiner tous les facteurs et toutes les circonstances qui ont contribué à l'évolution esquissée, on aboutit aisément à la conclusion que, durant

.../...

les huit années écoulées, un progrès remarquable a été enregistré. La simultanéité, et souvent aussi la similitude des problèmes rencontrés par les Etats membres, ont favorisé une harmonisation sociale vers un niveau plus élevé.

D'après l'article 117, cette harmonisation devrait découler tant du fonctionnement du Marché Commun que des procédures prévues par le Traité et du rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives. Cependant, la réalité est moins simple, car le fonctionnement du Marché Commun a également entraîné un élargissement des disparités existantes; en ce qui concerne le rapprochement des dispositions législatives et administratives, il n'a pas donné lieu à un progrès important, bien qu'il convienne toutefois de mentionner celui réalisé dans le domaine de la sécurité sociale pour les travailleurs migrants, celui de la parité des salaires masculins et féminins, prévue par l'article 119.

En outre, on peut se demander quelles sont les évolutions résultant du jeu automatique du marché et quelles sont celles qui doivent être attribuées à des initiatives de la Commission, et s'interroger sur leurs incidences directes ou indirectes sur le progrès social. La question est en un certain sens académique; car, si l'on peut établir une distinction entre ces influences, on ne peut les envisager séparément. Sur tous les problèmes sociaux qui se sont posés, la C.E.E. a exercé une influence.

Dans certains cas, cette influence a été directe; dans d'autres cas, elle n'a été qu'indirecte, sans pour autant perdre en importance.

Il convient à ce propos de rappeler parmi les initiatives prises par la Commission, les colloques et les séminaires: les conférences sur le progrès technique, sur la sécurité sociale, sur la formation professionnelle, sur la politique sociale dans l'agriculture, sur la politique sociale des transports, sur les services sociaux, le logement et la sécurité et l'hygiène du travail, ainsi que les enquêtes sur les salaires, et les nombreux rapports et études qui ont contribué à la diffusion et à l'échange des idées dans tous les domaines sociaux.

.../...

Enfin, les contacts que la Commission, dans son souci d'harmonisation, a entretenus avec les gouvernements et les organisations des travailleurs et des employeurs ont accéléré et favorisé l'approche simultanée des problèmes et la recherche de solutions orientées dans le même sens. Les programmes européens des syndicats ouvriers et les efforts de ceux-ci, comme d'ailleurs des organisations d'employeurs pour instituer des centrales européennes qui devraient coordonner leur action et leur politique au niveau européen, sont un exemple de cette évolution.

La Commission envisage l'avenir avec confiance. Grâce aux progrès du Marché Commun, les questions sociales dépassent de plus en plus les frontières nationales et leur solution ne peut être trouvée qu'à l'échelon communautaire, par effort de tous. Pour sa part, la Commission continuera à promouvoir une collaboration étroite entre les États membres, dans le domaine social, et ainsi à contribuer à cette évolution.